



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/14571  
24 juin 1981  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 23 JUIN 1981, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT  
PERMANENT DE L'ANGOLA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Conformément à mes communications antérieures, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le fait que les actes d'agression armée perpétrés par le régime raciste de Pretoria contre la République populaire d'Angola entrent dans une phase d'une nature nouvelle et plus dangereuse. Ils constituent une menace directe pour l'indépendance et la souveraineté de mon pays et de toute l'Afrique libre.

A l'heure actuelle, après une série d'actes d'agression et de terrorisme contre mon pays et d'autres Etats africains indépendants, le régime raciste de Pretoria a concentré dans le territoire illégalement occupé de la Namibie plus de 95 000 soldats sud-africains et mercenaires prêts à exécuter des invasions de grande envergure en Angola. Toutes ces actions de l'Afrique du Sud sont en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des normes universellement reconnues du droit international, défient ouvertement le Conseil de sécurité qui a, ces dernières années, énergiquement condamné à maintes reprises les actes d'agression de l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola et d'autres Etats africains, et créent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

Il est clair, et les preuves ne manquent pas, que l'escalade des incursions agressives de l'Afrique du Sud sur le territoire angolais et des actes d'agression à plus grande échelle encore qu'elle prévoit de mener contre l'Angola a été rendue possible par l'appui que le Gouvernement des Etats-Unis accorde ouvertement au régime raciste de Pretoria.

Un terme doit être mis aux actions du régime de Pretoria qui ne sont, en essence, que du terrorisme international élevé au rang de politique d'Etat.

Mon gouvernement se déclare extrêmement inquiet devant la dangereuse escalade des actes d'agression du régime de Pretoria contre l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola et devant l'appui fourni à l'Afrique du Sud par les Etats-Unis. La situation qui se développe en Afrique australe et à propos du règlement namibien est un défi à la souveraineté de l'Afrique, au soutien du continent africain en faveur des mouvements de libération, en particulier la SWAPO, et à l'ensemble de la communauté internationale.

S/14571  
Français  
Page 2

Le Gouvernement de la République populaire d'Angola se réserve le droit, si le besoin s'en fait sentir, de demander la convocation d'une réunion du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité au titre de la question de l'agression sud-africaine contre la République populaire d'Angola.

Le Représentant permanent,  
(Signé) Elísio de FIGUEIREDO

---

